

Sur la liste des ministres de cabinet pendant le ministère de sir Robert Walpole, on trouve l'archevêque de Canterbury, mais non en tant que membre du « Conseil intérieur » (1). Les mémoires des contemporains le représentent à cette époque comme prenant une part active à la politique et conférant avec ses collègues sur les affaires d'Etat (2). Mais nous pouvons affirmer, avec certitude que, de nos jours, pareille nomination n'aurait plus lieu, non seulement à cause du changement survenu dans les rapports de l'Eglise établie et de l'Etat, à la suite de l'Act d'émancipation des catholiques romains et de l'abolition des incapacités civiles des non-conformistes, mais à cause du changement qui s'est produit dans l'opinion publique sur la participation active des membres du clergé dans les affaires politiques (3).

dre moins satisfaisante, sinon moins pure, l'administration de la justice publique ». Ces résolutions furent rejetées à l'unanimité par les Lords, et à une grande majorité par les Communes. Fortifié par la décision du Parlement en sa faveur, Lord Ellenborough conserva un certain temps son siège au conseil : mais avant la fin de l'année eut lieu un changement de ministère qui l'obligea à l'abandonner. L'opinion mûrie et bien nette du Parlement, sur cette question, peut se résumer par le débat qui eut lieu à la Chambre des Lords le 7 juillet 1837, sur le *Lords Justice Bill*, et au cours duquel l'union des fonctions politiques avec les offices judiciaires permanents fut unanimement désapprouvée par les plus hautes autorités légales et constitutionnelles.

(1) Haydn, *Book of Dig.*, p. 92.

(2) Harris, *Life of Hardwicke*, v. 1, p. 383 ; v. 3, p. 453.

(3) Voir les Saints Ordres entraînant l'incapacité de siéger à la Chambre des Communes ou au barreau (*Law. Mag.*, N. S. v. 13, p. 1 ; *Hans. D.*, v. 195, p. 1466 ; v. 196, p. 746.